RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Quand mes droits sont en jeu

JE VAIS À THEMIS

Rapport moral

Themis en chiffres

I. Le Fonctionnement de l'association

a. Les instances dirigeantes

b. L'équipe de Themis

c. La vie associative

d. Les actions de Themis sur le plan local et national

II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

a. Le service d'accès au droit

b. Le mandat d'administrateur ad hoc

III. L'accompagnement du mineur non accompagnë demandeur d'asile par l'administrateur ad hoc

IV. Les actions collectives

a. Le Mois de l'Autre

b. L'Odyssée Citoyenne

c. L'Aventure Citoyenne

d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne

e. La participation des enfants

f. Arachnima : la tournée des quartiers

g. Les actions à la demande

h. Jeu de loi Themis

i. Le projet à l'air libre

j. Les quartiers d'été à Colmar

k. #CollègeCitoyen

Rapport moral de notre présidente Josiane Bigot

2020 devait être l'année des festivités autour des 30 ans de Thémis. Nous ne pensions pas y convier le virus qui a bouleversé non seulement notre calendrier mais nos existences.

Thémis a su néanmoins préserver l'essentiel de notre mission, à savoir permettre aux enfants d'accéder à leurs droits. Évidemment nous avons dû nous soumettre aux règles du confinement, adapter nos entretiens par téléphone ou par visioconférence, et suspendre nos activités dans les établissements scolaires lorsque ceux-ci étaient fermés. Mais très vite lorsque l'activité judiciaire a repris, nous avons eu à assister de nombreux enfants victimes de violences familiales, restés exposés sans filtre, sans tiers et sans recours à une promiscuité parentale explosive. Nous avons repris également l'apprentissage de la citoyenneté auprès des élèves, nos interventions étant les bienvenues après ces semaines de huis clos. Nos locaux ont été réouverts et n'ont plus fermé leurs portes depuis le 14 mai , en préservant cependant nos salariés par le maintien du télétravail, et des réunions en visioconférence.

Une éclaircie pendant cette crise sanitaire nous a permis néanmoins pendant l'été la réalisation d'une fresque géante, de 1000 m², sur la place de la Vignette, à l'arrière de nos locaux, grâce à l'artiste local DAN 23, et à l'engagement des commerçants situés sur ces lieux ; cette opération s'est faite au bénéfice de Thémis, aux couleurs de l'association, et a été accompagnée de dons généreux.

Nous avons aussi, grâce au soutien toujours renouvelé d'Edifipierre, réalisé le Jeu de Loi, qui représente un gros investissement de notre équipe de salariés, et qui permet aux enfants de s'instruire en s'amusant autour des droits des enfants, du fonctionnement de la justice, mais aussi des fondements de la démocratie, de la non-discrimination, et enfin d'un usage sécure des réseaux sociaux.

À l'occasion de ses 30 années d'existence, je voudrais rappeler le bien-fondé d'une association qui a pour objet exclusif le respect des droits des enfants, quels qu'ils soient.

Notre mission d'administrateur ad hoc, qui consiste chaque année à accueillir autour de 400 nouvelles désignations mais à assurer un suivi qui avoisine le millier, nous donne un regard acéré sur les violences faites aux enfants, de tous ordres, mais aussi et surtout sur leur parcours tellement complexe, avec l'espoir d'un mieux-être à venir.

Nous avons approuvé sans réserve l'arrêt rendu par la cour européenne des droits de l'homme le 4 juin 2020 dans l'affaire Marina, petite fille de 8 ans décédée à la suite de violences parentales en 2009. Outre le principe du rappel de la responsabilité de l'État dans la protection des enfants, et la condamnation du défaut de coordination entre les acteurs judiciaires et sociaux, cette décision s'attache à l'audition de l'enfant victime et vient rappeler combien il est essentiel que l'enfant puisse s'exprimer librement, à l'abri des pressions, en présence d'un tiers.

Themis, par la présidence que j'exerce en son nom de la CNAPE, permet d'influer sur la politique publique de la protection de l'enfance. La fédération est fortement sollicitée par le secrétariat d'État à la protection de l'enfance, s'implique au CNPE, au HCFEA (haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge), dans la commission créée contre les violences sexuelles faites aux enfants, et bien d'autres jusqu'à son entrée au Conseil économique, social et environnemental cette année.

La CNAPE est régulièrement auditionnée par toutes les missions en cours autour de l'enfance, ainsi que par les parlementaires et elle a déposé de nombreux amendements lors de la discussion des textes emblématiques pour nous que sont la loi visant à protéger les enfants des crimes et délits sexuels (promulguée le 21 avril 2021) et le code de la justice pénale des mineurs (loi du 26 février 2021 ratifiant l'ordonnance du 11 septembre 2019 devant entrer en vigueur le 30 septembre 2021)

On peut retenir essentiellement du premier texte la création d'un crime de viol par majeur sur mineur de moins de 15 ans sans établissement des conditions de violence, contrainte, menace ou surprise, et d'un crime de viol incestueux sur mineur de moins de 18 ans, l'introduction de la clause dite « Roméo et Juliette » exigeant une différence d'âge de 5 ans, sauf pour l'inceste, et enfin le principe de la prescription glissante, qui permet de prolonger le délai de prescription si la même personne viole ou agresse sexuellement par la suite un autre enfant dans le délai de la prescription de cette nouvelle infraction.

Nous sommes particulièrement autorisés comme je l'ai rappelé précédemment à rester très dubitatifs sur l'effet réel de ce texte tant que ne se développera pas l'accueil immédiat et bienveillant de la parole de l'enfant par des personnes formées, la désignation immédiate d'un avocat, voire d' un administrateur ad hoc, des lieux de thérapie et de prise en charge des enfants victimes et enfin des actions de prévention dans tous les lieux d'accueil d'enfants et auprès de tous les professionnels et du grand public.

S'agissant du second, la loi introduit un âge de présomption de non discernement, fixé à 13 ans, et le principe de la césure du procès pénal. Nous restons extrêmement critiques sur la présomption simple de non discernement, qui maintient la possibilité de déclarer responsables pénalement des enfants de moins de 13 ans, pour peu que l'affaire ait été médiatisée, et des exceptions beaucoup trop importantes à la règle de la césure permettant un audiencement unique dans un délai de 10 jours notamment pour les mineurs réitérants, avec un rapprochement inquiétant de la justice des majeurs. Certes l'ordonnance de 1945 méritait une réécriture, mais on y cherche en vain le souffle fondateur affirmant qu'un mineur en conflit avec la loi reste un enfant devant être protégé, et éduqué.

Notre mandat d'administrateur ad hoc s'exerce de plus en plus auprès du juge aux affaires familiales, dans le cadre des séparations conflictuelles et dans les procédures de contestation de paternité. Il nous apparaît combien l'enfant reste trop souvent inféodé à la volonté dominatrice de l'un et/ou l'autre de ses parents, sans réel accès à exprimer ses propres souhaits, que ce soit en termes d'exercice de l'autorité parentale ou de filiation.

Nous procédons aussi depuis août 2020 sur délégation des juges aux affaires familiales de Mulhouse aux auditions des enfants leur ayant

demandé à être entendus. Mission délicate, puisqu'il s'agit de retranscrire au juge ce qui est essentiel pour sa prise de décision sans trahir l'enfant, bien entendu quant au contenu et au sens de ses propos, mais aussi avec la connaissance que nous avons des répercussions de ces paroles d'enfants auprès de leurs parents.Il nous apparaît, mais je le dis avec prudence et humilité, que notre approche donne satisfaction aux enfants et aux magistrats qui nous mandatent et nous réfléchissons à étendre cette proposition auprès de tous les magistrats du ressort de la cour d'appel de Colmar.

J'ai précédemment évoqué les droits de tous les enfants, et je ne saurais omettre ceux qui viennent d'horizons lointains avec l'espoir d'un avenir meilleur.

Évidemment ils sont arrivés en moins grand nombre ces derniers mois, mais les mêmes difficultés persistent, concernant l'évaluation de leur minorité, leur crainte d'entrer dans des fichiers mais aussi de faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire dès que leur minorité est contestée. L'exercice de leurs recours est extrêmement difficile, du fait de l'absence de la connaissance de leurs droits, et de leurs difficultés de compréhension de la langue. Clandestinité, délinquance sont à la clé… Evidemment, pour beaucoup d'entre ceux qui s'adressent à notre association, les voies de droit s'ouvrent, mais n'aboutissent pas forcément.

Nous avons en 2020 bénéficié d'une mission confiée par convention avec le ministère de l'intérieur portant sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile par l'administrateur ad hoc, visant à animer, former et élargir le réseau des administrateurs ad hoc au niveau national afin de faciliter l'accès à la procédure d'asile des mineurs non accompagnés sur le territoire. C'est ainsi qu'une juriste de Thémis a proposé des journées de formation sur tout le territoire, que l'équipe a élaboré un kit pédagogique portant à la fois sur les missions de l'administrateur ad hoc et la procédure d'asile.

Il nous appartenait enfin d'identifier les besoins à la fois soulevés par les administrateurs ad hoc mais aussi par les acteurs de la justice. Themis a porté avec force cette mission , que nous voyons se terminer avec regret. Il nous reste à convaincre le ministère de la justice d'engager la même démarche …

Je voudrais enfin jeter un regard sur l'engagement de Thémis dans les actions collectives.

Nous portons l'Aventure et l'Odyssée citoyennes sur tout le territoire alsacien, avec la conviction d'accompagner ainsi les enfants à devenir des citoyens responsables, tolérants, respectueux de l'autre et capables de « vivre ensemble ». Le parcours proposé offre de nombreuses découvertes et rencontres aux enfants, dans les domaines des droits, des réseaux sociaux, de la démocratie, du respect d'autrui et de la planète.

Le même objectif est poursuivi avec l'opération « collèges citoyens », avec des actions adaptées aux collégiens.

Enfin nous proposons aux lycées des interventions ciblées, allant de la relation amoureuse à la cybercriminalité.

La réponse des collectivités à cet engagement des enfants et adolescents vers la citoyenneté est particulièrement encourageante, puisque, après nous avoir confié l'animation du conseil municipal des enfants à Illkirch, nous avons eu la responsabilité de celle des conseils de

quartier qui se multiplient sur le territoire de l'Eurométropole.

Quel parcours pour Themis qui s'efforçait de convaincre en 1990 que les droits des enfants ne signifiaient pas le début de la tyrannie, pour parodier Socrate ..

Mais il n'a été possible que par la force de l'engagement de tous ses membres, au fil des générations, du dynamisme de ses salariés, et par la confiance des pouvoirs publics et en particulier des collectivités locales. Je sais gré aux conseils départementaux d'Alsace d'avoir été les précurseurs sur le territoire français dans le soutien apporté à la mission d'administrateur ad hoc.

Et je suis particulièrement reconnaissante aux maires et présidents de l'agglomération mulhousienne et de l'eurométropole d'avoir permis la mise en œuvre de l'apprentissage de la citoyenneté. Enfin je n'oublierai pas la confiance de l' institution judiciaire, qui nous mandate auprès des enfants, et la détermination sans faille à nos côtés depuis le début du Barreau, sans lequel le droit des enfants ne saurait advenir.

Themis en chiffres

Une équipe pluridisciplinaire au service des droits de l'enfant

3

Lieux d'accueil : Strasbourg, Colmar et Mulhouse

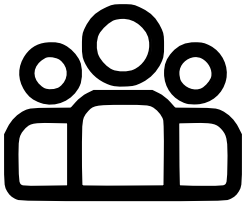

19

Salariés

738

Dossiers ouverts dans le cadre de l'accès au droit

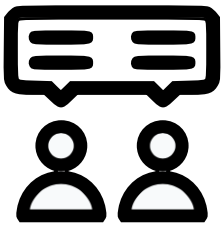

1200

Jeunes accompagnés dans le cadre de l'accès au droit

330

Désignations en qualité d'administrateur ad hoc

648

Dossiers suivis en qualité d'administrateur ad hoc

546

Interventions sur l'ensemble de l'Alsace

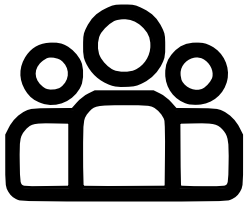

4050

Enfants et jeunes rencontrés

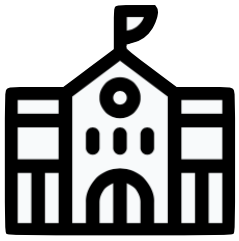

96

Etablissements concernés

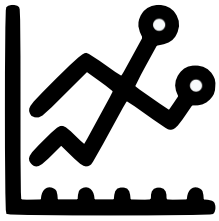

-26%

D'interventions par rapport à 2019

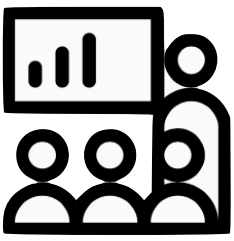

3

Formations

2

Conférences

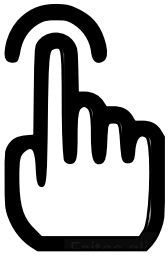

82 622

Visites sur notre site internet

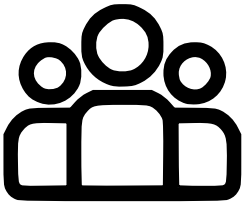

30 872

Visiteurs uniques sur notre site internet

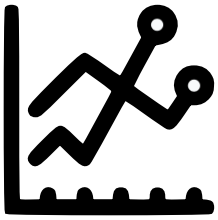

+ 23 %

De visites par rapport à 2019

1241

Abonnés sur notre page Facebook

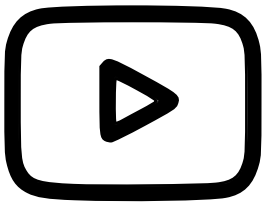

5 242

Vues sur l'ensemble de nos vidéos sur notre page Facebook

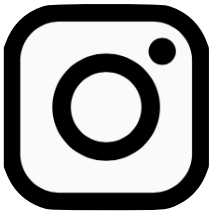

413

Followers sur Instagram

I. Fonctionnement de l'association

a. Les instances dirigeantes

Le bureau

Josiane Bigot
Présidente

Magali Spaety
Vice-présidente

Grégory Fenus
Trésorier

Didier Botteaux
Trésorier adjoint

Stéphane Medy
Secrétaire

Evelyne Fritsch
Secrétaire adjointe

Fabienne Hagemann
Assesseur

Marie Elgard
Assesseur

Annabelle Macé
Assesseur

Le conseil d'administration

Jean-Luc Clavelin

Christiane Bibert

Frédérique Dewulf

François Giordani

Claudine Brignon

François Wendling

Florence Gletty

Claude Schauder

Olivia Trambly De Laissardière

Philippe Schneider

Sarah Weinryb

Marion Badoc

Marie Feivet

Anne-Laure Klenschi

Sonia Loos

b. L'équipe de Themis : organigramme au 31 décembre 2020

Alsace

Monia Scattareggia
Directrice

Eve Bechmann
Gestionnaire administrative

Thomas Kaybaki
Coordinateur pédagogique

Haut-Rhin

Fanny Studer
Assistante administrative

Eva Lehner
Juriste

Tristan Carthalade
Juriste

Timothée Gourlin
Educateur spécialisé

Christine Kohler
Educatrice à la citoyenneté

Anna Barresi
Psychologue

Bas-Rhin

Camille Schmidt
Assistante administrative

Margaux Wioland
Juriste

Bénédicte Kerebel
Juriste- coordinatrice du réseau des administrateurs adhoc

Céline Bur
Juriste

Kerrys Barker
Chargée de mission en droit des étrangers

Julia Couralet
Psychologue

Marie Pincemaille
Educatrice spécialisée

Eliane Meyer
Educatrice à la citoyenneté

Valentin Glavasevic
Educateur à la citoyenneté

Christel Schimmel
Apprentie éducatrice spécialisée

c. La vie associative

Le conseil d'administration et le bureau

Le bureau de l'association s'est réuni **7** fois en 2020. Les travaux du bureau sont surtout centrés sur l'organisation, la mise en œuvre et l'évolution des emplois dans l'association, en assurant l'équilibre financier de l'association.
Le conseil d'administration de l'association s'est réuni **5** fois en 2020.

Les réunions « Administrateur Ad hoc »

Les réunions sur les dossiers gérés par l'association en qualité d'administrateur ad hoc ont lieu en moyenne toutes les 6 semaines. Ces temps permettent de réunir les professionnels de Strasbourg et Mulhouse traitant des dossiers ad hoc, ainsi que Claude Schauder et Josiane Bigot. Il s'agit d'offrir un temps d'analyse et d'étude des dossiers qui peuvent présenter des difficultés.
Les dossiers Bas-rhinois et Haut-rhinois sont ainsi supervisés et discutés en équipe. **7** réunions ont eu lieu au courant de l'année 2020.

Le partenariat avec les avocats de la jeunesse

Depuis la création de Themis, les avocats ont une place essentielle et travaillent en relation étroite et quotidienne avec nos équipes. Cette organisation reste singulière en France. Ce travail partenarial est à promouvoir. L'intervention des avocats au sein de l'association est une des garanties de la prise en compte effective des droits des enfants. Les avocats interviennent également sur mandat lorsque Themis est désignée en qualité d'administrateur ad hoc.
En 2020, Themis a ainsi travaillé avec une soixantaine d'avocats des Barreaux de Saverne, Strasbourg, Colmar et Mulhouse et nous les en remercions.

Les adhérents

En 2020, l'association compte 62 adhérents. Ce réseau est extrêmement précieux pour soutenir l'association et est aussi à l'initiative de manifestation de soutien. 11% de nos adhérents sont des personnes morales : l'Ordre des avocats de Strasbourg, Ithaque, Foyer d'éducation éducative le Relais, PasSage, Alsace omnijuris, Villagexpo…

d. Les actions de Themis sur le plan local et national

La Fédération Nationale des Administrateurs Ad hoc

L'association présidait cette fédération, qui consiste en un regroupement d'administrateurs ad hoc qui exercent la mission en qualité de personne physique ou de personne morale, jusqu'en juin 2018.

Nous continuons aujourd'hui à nous y investir et en avons la vice-présidence.

Nous avons dans ce cadre investi un groupe de travail regroupant certains adhérents et dont l'objectif est de présenter un rapport circonstancié sur les statuts et les missions de l'administrateur ad hoc à la Chancellerie.

La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance

L'association adhère à la CNAPE et à ce titre, est présente dans les différentes commissions de travail.

Josiane Bigot en assure la présidence.

Nous participions en 2020 à la Commission Protection de l'Enfance, à la Commission Délinquance Juvénile et au groupe de travail sur les mineurs non accompagnés.

Ces commissions permettent une réflexion commune, un apport de nos constats de terrain permettant de nourrir les contributions de la CNAPE.

Le comité de suivi du Défenseur des Droits

Sollicités par le Défenseur des Droits, nous avons en 2017 contribué à la rédaction d'outils pédagogiques mis en ligne permettant l'éducation des enfants et des jeunes à leurs droits. Cette plateforme d'outils, appelée Educadroit, à été lancée en 2017 et nous faisons partie de son comité de suivi (promotion, utilisation, évaluation des outils).

En 2019 nous avons contribué à la création du 11ème thème sur le harcèlement en partenariat avec la CNIL.

La Maison des Adolescents

Nous sommes membres du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents et assurons une permanence juridique hebdomadaire par la mise à disposition d'un membre du personnel.

Nous avons assuré **32** permanences en 2020.

II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

L'accompagnement individuel pluridisciplinaire des enfants leur permettant un accès à leurs droits est au cœur même de l'objet de l'association. Cet accompagnement se traduit par l'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre de permanences d'accès au droit au sein de nos 3 établissements (Strasbourg, Colmar et Mulhouse), l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 12 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Stage Horizon » et l'exercice par l'association du mandat d'administrateur ad hoc dans le ressort de la Cour d'Appel de Colmar.

a. Le service d'accès au droit

Le Service d'accès au droit permet à tout jeune ayant une problématique concernant ses droits (au sens large du terme) de solliciter l'écoute, les informations, l'appui et l'accompagnement des différents professionnels de l'association.

Nous proposons un accompagnement individualisé de chaque enfant et/ou jeune en fonction de sa demande et des problématiques repérées par notre équipe pluridisciplinaire. Nous repérons dans le cadre de nos entretiens un certain nombre de difficultés qui seront alors travaillées soit en interne, soit avec nos partenaires associatifs et institutionnels.

La double écoute (juriste/psychologue, juriste/éducateur, éducateur/psychologue) que nous proposons nous parait essentielle afin de déterminer l'accompagnement adéquat en fonction de l'intérêt du jeune. Nous pouvons regrouper nos accompagnements individuels en 5 domaines d'activités :

738

Dossiers ouverts dans le cadre de l'accès au droit

1200

Jeunes accompagnés dans le cadre de l'accès au droit

38

Auditions déléguées par le Juge aux affaires familiales

1. L'accompagnement des enfants et jeunes pris dans les conflits en matière de droit de la famille

Il s'agit d'enfants et jeunes qui se trouvent en difficultés face à la séparation souvent conflictuelle de leurs parents.

Ces enfants et jeunes nous sollicitent pour avoir un lieu d'écoute qui entend leurs difficultés à se trouver au cœur du conflit parental, conflit dans lequel ils deviennent souvent l'enjeu.

Outre les informations juridiques qui leur sont communiquées sur la possibilité d'être entendus par le juge aux affaires familiales, nous travaillons avec eux sur leur place d'enfant au sein de la famille de manière à ce qu'ils puissent se détacher du conflit opposant leurs parents.

Il s'agit d'un public particulièrement vulnérable. Nous avons par exemple été amenés à transmettre des informations préoccupantes pour certains jeunes suivis lorsque nous étions inquiets des conséquences liées au mal-être dans lequel ces jeunes se trouvaient (fugues, mises en danger…)

En parallèle de l'accompagnement proposé à l'enfant, nous menons également un travail de soutien à la parentalité, en tentant de faire prendre conscience aux parents que leurs intérêts sont parfois en opposition avec ceux de leurs enfants.

LES CHIFFRES 2020 SUR LE DROIT DE LA FAMILLE

97
Enfants accompagnés

166
Actes réalisés

73%
Des situations reçues dans le Bas-Rhin

2. Les enfants en difficultés

Il s'agit d'un accompagnement mené pour des jeunes qui se trouvent en difficultés par rapport au système scolaire de par leur comportement ou leur décrochage.

Il s'agit également de l'accueil de jeunes qui se trouvent sous l'emprise de conduites à risque.

Les conduites à risque s'entendent comme des comportements mettant les jeunes en risque de danger (addictions, fugues…)

Les jeunes en difficultés par rapport au système scolaire nous sont orientés principalement par les personnels pédagogiques des établissements lorsqu'ils sont passibles d'une sanction disciplinaire, ou convoqués devant un conseil de discipline.
Notre rôle d'accompagnement consiste ici à prendre avec le jeune la mesure des motifs de la sanction, de consulter le dossier, de réfléchir avec le jeune aux conséquences des actes posés et, lorsque nous l'estimons opportun, d'accompagner les jeunes convoqués en conseil de discipline.

Nous faisons également le lien avec l'Education Nationale, afin de retrouver un établissement pour un jeune exclu.

LES CHIFFRES 2020 SUR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉS

59

Enfants accompagnés

99

Actes réalisés

88%

Des situations reçues dans le Bas-Rhin

3. Les mineurs en conflit avec la Loi

Nous accueillons dans le cadre de nos permanences des jeunes qui sont présumés avoir commis une infraction à la Loi et qui se retrouvent convoqués devant le Juge des Enfants pour une mise en examen ou devant le Tribunal pour Enfants aux fins d'être jugés.

Ces jeunes nous sollicitent afin de savoir comment se déroule l'audience, quelles sont les sanctions encourues et être mis en relation avec les avocats de permanence devant le Tribunal pour Enfants.

Le fait pour le jeune de venir nous voir lui permet de réfléchir à son acte et permet également qu'un rendez-vous avec l'avocat soit fixé avant le jour de la convocation.

Nous travaillons par ailleurs en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui nous oriente des jeunes suivis dans le cadre d'une mesure de liberté surveillée préjudicielle par exemple.

LES CHIFFRES 2020 SUR LES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI

9

Enfants accompagnés

13

Actes réalisés

67%

Des situations reçues dans le Bas-Rhin

4. Les mineurs victimes d'infractions pénales

En tant qu'association conventionnée aide aux victimes par le Ministère de la Justice, nous proposons un accueil et un accompagnement pour les mineurs victimes d'infractions pénales.

Nous sommes par ailleurs l'unique structure en Alsace à proposer une prise en charge spécifique pour les mineurs victimes.

Cet accompagnement se traduit en un appui sur toutes les questions juridiques de la procédure (de l'enquête préliminaire jusqu'au recouvrement de l'indemnisation).

Cet accompagnement permet également la mise en relation avec des avocats de la jeunesse qui proposent des consultations juridiques gratuites pour les mineurs au sein même de nos locaux, ce qui permet d'éviter la multiplication des lieux pour des jeunes déjà fragilisés par la lourdeur des procédures.

Cet accompagnement permet enfin à l'enfant et/ou au jeune victime d'avoir un lieu d'écoute et de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique avant, pendant et après la procédure. Les jeunes reçus nous sont orientés par nos différents partenaires locaux : l'Education Nationale, les services du Conseil Départemental, la PJJ, les missions locales, les Maisons des Ados, les autres associations (prévention spécialisée, aide aux victimes, associations caritatives…).

LES CHIFFRES 2020 SUR LES MINEURS VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

416

Enfants accompagnés

1881

Actes réalisés

62%

Des situations reçues dans le Haut-Rhin

5. Les mineurs non accompagnés

En tant que service d'accès au droit pour les enfants et les jeunes, nous accueillons des mineurs non accompagnés, c'est-à dire des jeunes mineurs arrivant sur le territoire sans représentant légal. Il s'agit pour nous de pouvoir les orienter vers le Conseil Départemental qui est en charge de l'évaluation du jeune. Si, après évaluation, le jeune se voit opposer un refus de prise en charge au titre de la protection de l'enfance, il sera accompagné, à sa demande, afin de faire valoir ses droits.

Il bénéficiera ainsi d'un accompagnement juridique sur ces questions.

Si le jeune est pris en charge au titre de la protection de l'enfance, il peut bénéficier également d'un accompagnement juridique au sein de l'association sur les questions de régularisations administratives et/ou de demande d'asile.

Il s'agit pour l'association de fournir un appui technique et juridique aux établissements en rédigeant des demandes de régularisation administratives ou des demandes d'asile pour le compte des mineurs pris en charge.

Par ailleurs, nous continuons de réfléchir avec nos partenaires sur une meilleure prise en charge de ces jeunes et sommes présents lors des différents groupes de travail.

Nous remercions également nos avocats partenaires que nous sollicitons très souvent et en urgence et qui font preuve de réactivité pour recevoir les jeunes très rapidement.

LES CHIFFRES 2020 SUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

297
Mineurs accompagnés

518
Actes réalisés

29
Recours auprès du juge des enfants

14
Procédures d'asile

113
Lettres de régularisation

97%
Des situations reçues dans le Bas-Rhin

6. Le Stage Horizon

Le stage "Horizon" est la mise en œuvre d'un projet personnalisé sur le temps scolaire. Il est élaboré au bénéfice d'un élève en difficulté comportementale, conjointement par un collège ou un lycée, l'association Thémis (avec l'association Sahel Vert pour le Haut-Rhin), et la famille du jeune concerné.

Le stage "Horizon" concerne les jeunes mineurs de 12 à 16 ans scolarisés dans des collèges ou lycées :

- présentant des comportements problématiques (absentéisme, infractions au règlement intérieur, …) susceptibles de les conduire à une sanction disciplinaire,
- concernés par une mesure d'exclusion scolaire prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline.
- présentant une problématique de décrochage scolaire

Le stage Horizon peut être d'une durée maximale de 5 jours dans le Bas-Rhin et 10 jours dans le Haut-Rhin et se décline par une prise en charge à 4 niveaux :

1. Un accompagnement civique fondé sur une sensibilisation au Droit et à la Loi (*Audience au tribunal, rencontre avec professionnels et institutions (avocats, forces de l'ordre…)*

2. Un accompagnement éducatif fondé sur la découverte d'actions d'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire ou extra scolaire *(animations d'exposition, rencontre de classes..)*

3. Un accompagnement scolaire pour permettre la poursuite des apprentissages et travailler l'orientation scolaire et/ou professionnelle *(Orientoscope, CIO, réalisation de tests…).*

4. Un accompagnement d'ordre technique, support éducatif, dans le cadre d'une action de solidarité. Cet accompagnement est réalisé dans le Haut-Rhin par l'association Sahel Vert, qui prend en charge les jeunes sur un temps complémentaire équivalent au temps passé à Thémis (*Participation à des réalisations concrètes, en mécanique, menuiserie, maçonnerie, espaces verts, conditionnement de colis alimentaires)*. Dans le Bas-Rhin, nous faisons appel à des associations caritatives partenaires (Armée du Salut) au sein desquelles le jeune passera une journée en immersion.

CHIFFRES 2020

13

Stages Horizon

8

Collèges

77%

Des stages dans le Haut-Rhin

b. Le mandat d'administrateur ad hoc

L'association est habilitée par la Cour d'Appel de Colmar à exercer la mission d'administrateur ad hoc et ce, depuis 2001.

Un administrateur ad hoc est une personne physique ou morale désignée par un magistrat afin de représenter les intérêts d'un mineur dans les cas prévus par les articles 706-50 du Code de Procédure Pénale et 388-2 alinéa 1er du Code Civil.

Ainsi, un administrateur ad hoc va être désigné dans le cadre d'une procédure pénale lorsque les intérêts d'un mineur victime de faits volontairement commis à son encontre ne sont pas suffisamment protégés par ses représentants légaux ou l'un d'entre eux. La mission de l'administrateur ad hoc consiste alors à exercer, au nom et pour le compte du mineur, les droits reconnus à la partie civile et se constituer, le cas échéant, partie civile.
La désignation de l'administrateur ad hoc peut intervenir à tous les stades de la procédure pénale.
Nous sommes ainsi susceptibles d'être désignés par le Procureur de la République, le Juge d'Instruction ou la juridiction de jugement.

En matière civile, l'administrateur ad hoc pourra être désigné par le Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs ou le Juge saisi de l'instance lorsque les intérêts d'un mineur apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les procédures en contestation de reconnaissance de paternité, procédures qui, de par leur objet consistant à remettre en cause le lien de filiation d'un enfant, induisent un conflit d'intérêt entre l'intérêt propre de l'enfant et celui des parties à la procédure.

CHIFFRES AAH 2020

330

Désignations en qualité d'administrateur ad hoc

644

Dossiers suivis en qualité d'administrateur ad hoc

53%

Des dossiers dans le Haut-Rhin

De même, il nous arrive régulièrement d'intervenir sur mandat du Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs afin de représenter les intérêts des mineurs en matière de succession laissant pour hériter l'enfant et le

représentant légal survivant. Il apparait clairement à la lecture de ces deux articles que l'administrateur ad hoc a une mission de représentation juridique du mineur, qui va au-delà d'une simple mission d'accompagnement.

Même si l'administrateur ad hoc va bien évidemment tenir compte de la parole de l'enfant, sa mission va consister à représenter son intérêt, mission loin d'être toujours aisée.

Les désignations 2020 dans le cadre de procédures pénales

Provenance des désignations

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge d'instruction	16	25
Procureur	53	92
Président du Tribunal Correctionnel	6	4
Juge des Enfants	3	0
JLD	0	1

Motif des désignations

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Infractions à caractère sexuel	21	23
Violences	45	85
Délaissement	1	0
Soustractions aux obligations	10	8
Corruption	1	1
Enlèvement	0	1
Vol / Abus	0	1
Mise en danger	0	3

Les désignations 2020 dans le cadre de procédures civiles

Provenance des désignations

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge aux Affaires Familiales / Juge des tutelles mineurs	59	38
Juge des Enfants	16	8
Juge d'instance	1	0
Procureur	8	0

Motif des désignations

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Autorité parentale	4	13
Filiation (contestation de paternité, ...)	25	7
Gestion financière et administration de biens	25	18
Assistance Educative	16	8
Demande d'asile	14	0

III - L'accompagnement du mineur non accompagné demandeur d'asile par l'administrateur ad hoc

En mars 2020, l'association Themis entamait une mission d'un an financée par la direction de l'asile du Ministère de l'Intérieur. Il s'agissait de l'élaborer et d'animer 12 journées de formation sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile par l'administrateur ad hoc.
La période de confinement a permis aux salariés en charge de la mission de consacrer un temps important à la nécessaire recherche documentaire afin de déterminer les objectifs pédagogiques et pratiques de ces journées. Le but recherché par themis était de sensibiliser les professionnels de la protection de l'enfance sur la particularité de l'accompagnement des jeunes demandeurs d'asile.

Les premières formations étaient programmées en septembre 2020. Les professionnels inscrits pour les territoires de Reims, Strasbourg et Clermont-Ferrand ont pu bénéficier de cette formation en présentiel. Les autres journées ont dû être dispensées en visioconférence en raison des consignes gouvernementales.

Ce sont plus de 180 professionnels qui ont pu assister à ces journées nous permettant ainsi d'élargir le prisme de la prise en charge de ces jeunes si vulnérables dans chaque territoire couvert.

Cette mission comprenait également la mise en place et l'animation du reseau national des administrateurs ad hoc. Souvent isolés dans leurs fonctions, les administrateurs ad hoc sollicitant la FENAAH pour toute demande d'information a pu bénéficier d'un appui technique et pratique dans l'exercice de leurs fonctions. L'association Themis, de par son ancienneté et son degré de professionnalisation dans l'exercice de ses mandats a ainsi pu inviter ces professionnels à adhérer à la fédération.
Une formation dédiée à l'administration ad hoc en matière civile et pénale a également pu être organisée en octobre 2020.

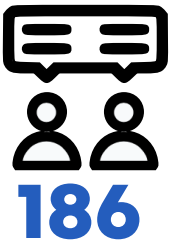

186

Participants

12

Formations

Ces formations et ces échanges riches avec les professionnels de la protection de l'enfance ont permis à Themis de réunir les éléments essentiels pour rédiger et éditer un guide pratique de l'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile. A paraitre en 2021, ce guide permettra aux professionnels de la protection de l'enfance de savoir recourir à une demande d'asile pour un mineur lorsque cela est dans son intérêt.

IV. Les actions collectives

L'association Themis a su démontrer, depuis de nombreuses années, son savoir-faire et son interêt certain en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme. L'Odyssée Citoyenne, l'Aventure Citoyenne et #CollègeCitoyen sont les projets qui l'illustrent pleinement.
Le processus éducatif de l'association Themis repose sur la participation active des enfants et des jeunes, l'objectif étant de créer un espace où ils peuvent s'exprimer librement. Notre démarche est de partir de ce qu'ils savent, de leurs expériences, de créer un climat propice à l'échange afin de les encourager à participer aux débats et ainsi de les rendre acteurs du projet ou de l'intervention.

L'éducation aux droits de l'Homme est le pilier de ce processus éducatif, avec comme support important pour nous : **la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**

554

Interventions sur l'ensemble de l'Alsace

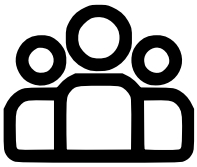

4050

Enfants et jeunes rencontrés

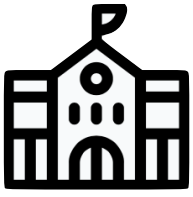

96

Etablissements concernés

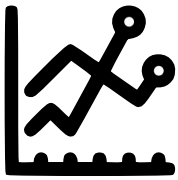

-26%

D'interventions par rapport à 2019

a. Le Mois de l'Autre

Depuis 2004, le Conseil Régional d'Alsace a fait du mois de mars le mois dédié à l' « Autre » dans tous les lycées et CFA alsaciens. Le Conseil Régional propose pour cela de financer des actions portées par diverses associations du territoire alsacien visant à ouvrir à la différence, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse, ethnique, liée au sexe ou au handicap.

Depuis plusieurs années déjà Themis participe activement à ce mois dédié au respect en proposant 3 actions :

Internet, les réseaux sociaux et la loi

- Sensibiliser aux risques d'internet
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs utilisation des réseaux sociaux
- Permettre aux jeunes d'analyser du contenu numérique
- Présenter le cadre juridique et les sanctions pénales auxquelles s'exposent les jeunes

Les relations amoureuses : toi, moi et la loi

- Aborder la relation à l'autre dans le respect
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Permettre aux jeunes de se questionner sur l'image des femmes/hommes dans notre société
- Sensibiliser aux abus sexuels
- Présenter le cadre juridique

Lutte contre les discriminations

- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Illustrer la façon dont les stéréotypes et les préjugés alimentent les discriminations -
- Permettre aux jeunes d'aborder de manière transversale les différents critères de discrimination
- Découvrir les dispositifs légaux et publics en matière de lutte contre les discriminations

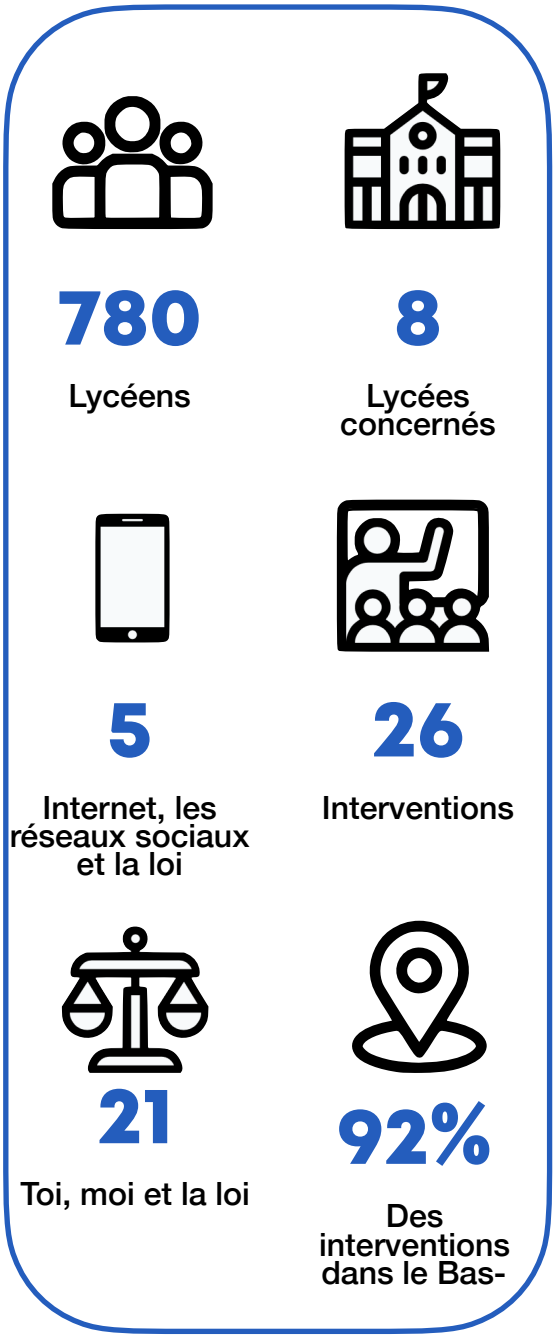

b. L'Odyssée Citoyenne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par l'Eurométropole de Strasbourg, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants (CM1/CM2) L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. Citoyen à vos marques : découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : participation au parcours interactif sur l'éducation au respect et à l'égalité des droits, mis en place par la ville de Strasbourg dans le cadre des semaines de l'égalité
3. Découverte de la justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un avocat ou un juge
4. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec le maire de sa commune
5. Libertés : Comprendre l'importance des droits et des libertés pour le vivre ensemble. Dans ce cadre, les enfants ont visité le Centre Européen du Résistant Déporté
6. Cybercitoyenneté : découverte des dangers liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux
7. Quizz de L'odyssée : Cette étape concrétise la fin de cette Odyssée de manière ludique avec le support du jeu de Lois.

Les écoles de Strasbourg : Meinau, école européenne, Schwilgué, Des Romains, Erckmann Chatrian, Marcelle Cahn, Albert Le Grand, école du Rhin, Marguerite Perey, Catherine, Eléonore, Stoskopf, Ziegelwasser, Guynemer 1, Louvois, Sturm, Conseil des XV, Branly, Sainte Aurélie.

Les écoles au sein de l'Eurométropole : Centre Illkirch, Libermann, Pruneliers, Paul Bert, Exen Pire, l'avenir, Centre Lingolsheim, Dannenberger, Boucheseche, Lixenbuhl.

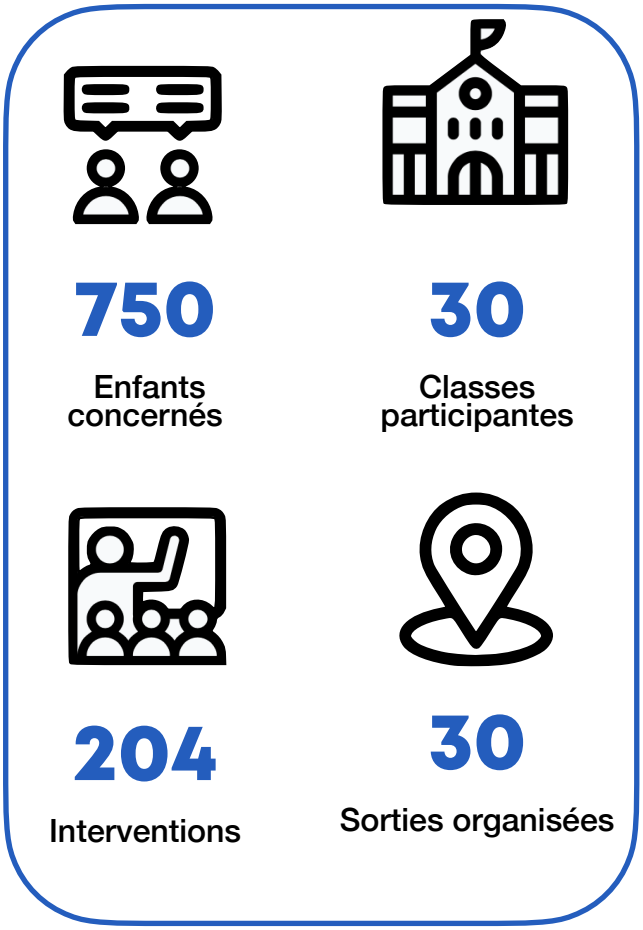

c. L'Aventure Citoyenne

L'Aventure Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Cette action est une co-production entre l'association Thémis et M2A (Service Familles et Parentalité). L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Les écoles : Koechlin, Matisse, Drouot, Stinzi, Louis Pergaud, Henri Sellier, Celestin Freinet (Mulhouse), Haut-Poirier, Sainte Barbe, Fernand Anna, Ecole du Centre de Wittelsheim, Rossalmend, Koehl Anselm, Ecole du Centre de Pfastatt, Village des Enfants, Ile Napoléon, Ecole du Centre de Habsheim, Lyautey et Nordfled.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. C'est parti pour l'aventure : travail autour des droits de l'enfant
2. Mon Histoire : travail sur l'Histoire : origines, nationalité, citoyenneté, laïcité
3. Mon environnement réel et virtuel : découverte des risques d'internet + visite du Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement
4. Engageons nous : rencontre avec le maire de sa commune + participation au forum des enfants en partenariat avec le Conseil de l'Europe
5. Nous les enfants : rassemblement citoyen réunissant les enfants et les adultes (élus, partenaires, professionnels,…). Aboutissement du « parcours citoyen » des enfants et temps de fête et d'échanges avec tous les acteurs de l'Aventure Citoyenne.

597
Enfants concernés

24
Classes participantes

115
Interventions

43
Sorties organisées

d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par la ville de Colmar et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants. L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet, échanges autour de la citoyenneté et découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

2. Vivre ensemble : échanges autour des représentations personnelles / animation autour de la communication – « les mots qui blessent »

3. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant

4. L'Histoire de mon territoire : animation autour d'un travail de recherches effectué à la maison avec l'aide des parents sur l'histoire de … (Ma ville, mon école, mon quartier, ma famille…)

5. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec le maire de sa commune

6. Internet et les réseaux sociaux : susciter le questionnement des enfants sur leur utilisation des réseaux sociaux et d'internet

7. Fête Citoyennne : cette fête concrétise la fin du projet de l'Odyssée Citoyenne. Elle rassemble l'ensemble des enfants, des acteurs du projet et des partenaires.

Les écoles: Maurice Barrès, Sebastien Brant, Antoine de St-Exupéry, Jean-Jacques Waltz et Anne Franck

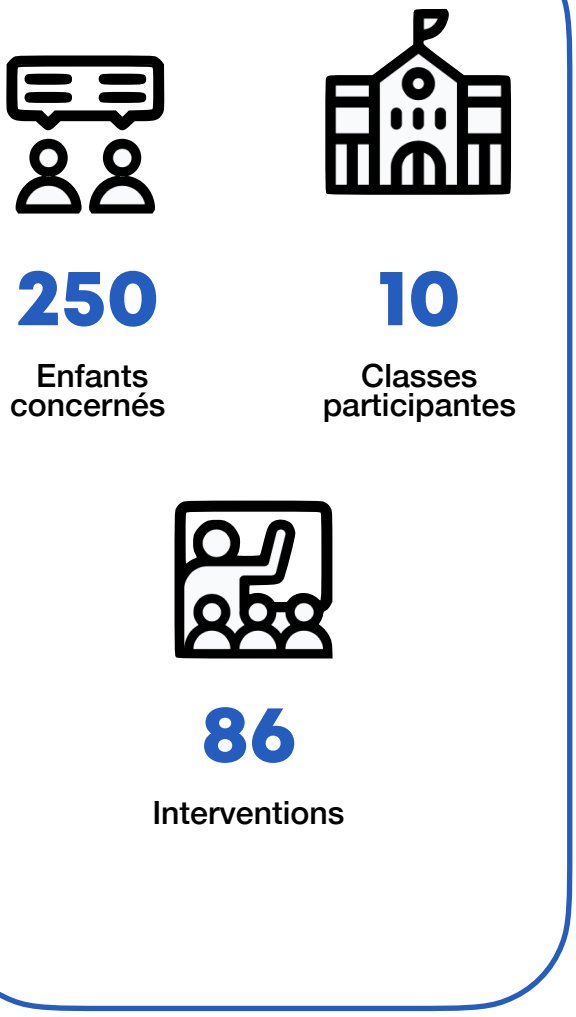

e. La participation des enfants

Nous œuvrons depuis plusieurs années afin d'offrir aux enfants des possibilités concrètes d'expérimenter une participation active des enfants en mettant en place des **Conseils d'Enfants.**

Il s'agit par ce biais de proposer aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers l'acquisition des processus démocratiques et participatifs.

Le CME d'Illkirch-Graffenstaden

Le CME est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les enfants. Dans cette optique, le CME a pour vocation de permettre aux enfants la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections) mais aussi la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes. A travers leur mandat défini et mis en place par la Ville, les enfants sont ainsi force de propositions et de conseils. L'association Themis s'occupe de coordonner et d'animer les séances du CME.

Les Conseils d'Enfants de la ville de Strasbourg

Il s'agit d'un projet expérimental visant la constitution d'un conseil territorial d'enfants, expérimentation préalable au développement de conseils sur plusieurs quartiers de l'Eurométropole.

Depuis 2 ans nous menons cette expérimentation sur les quartiers de la Meinau et de Koenigshoffen.

Notre volonté commune avec la ville de Strasbourg est l'éducation Nationale, est d'instaurer un véritable **écosystème démocratique** au sein de chaque territoire ; c'est pourquoi nous avons mis en place plusieurs niveaux de représentation démocratique. L'objectif étant de faire vivre la participation la plus horizontale possible.

Même si nous avons eu pas mal de difficultés dues à l'année COVID et les règles sanitaires au sein des écoles, nous ajouterons un territoire pour la rentrée 2021.

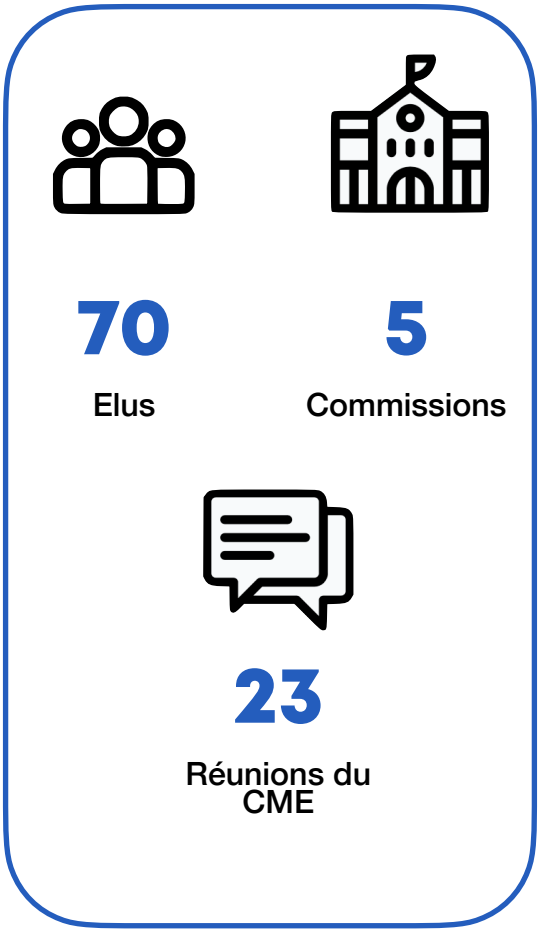

f. Arachnima : la tournée des quartiers

« Ce projet a l'ambition de proposer une animation de rue à caractère festif et convivial, qui s'appuie sur des actions éducatives et citoyennes, aux familles et à la jeunesse des quartiers traversés.
Son contenu mêle une offre artistique et culturelle, sportive, ludique, scientifique, citoyenne, sur un même lieu au cœur des quartiers et à destination d'un public intergénérationnel pour permettre à chacun de découvrir et de pratiquer plusieurs activités.

Il se distingue ainsi par son contenu et sa démarche de projet à la semaine, en soirée et le week-end des offres de loisirs classiques.
L'exposition et la mise en lumière des travaux et apprentissages se fait le dimanche à l'occasion d'un spectacle final.

Arachnima en tournée est présente tout l'été, s'installant sur un quartier différent chaque semaine.

Elle s'étend du mardi au dimanche inclus, sur un large créneau horaire, allant de 17h à 23h selon la programmation des animations de soirées, cinéma de plein air, concert, repas, spectacle..

Pour 2020 nous avons proposé un atelier autour de notre jeu de Loi. Ce jeu aborde de manière ludique plusieurs thématiques :
Les réseaux sociaux, la discrimination, la démocratie, les droits de l'enfant et la justice.

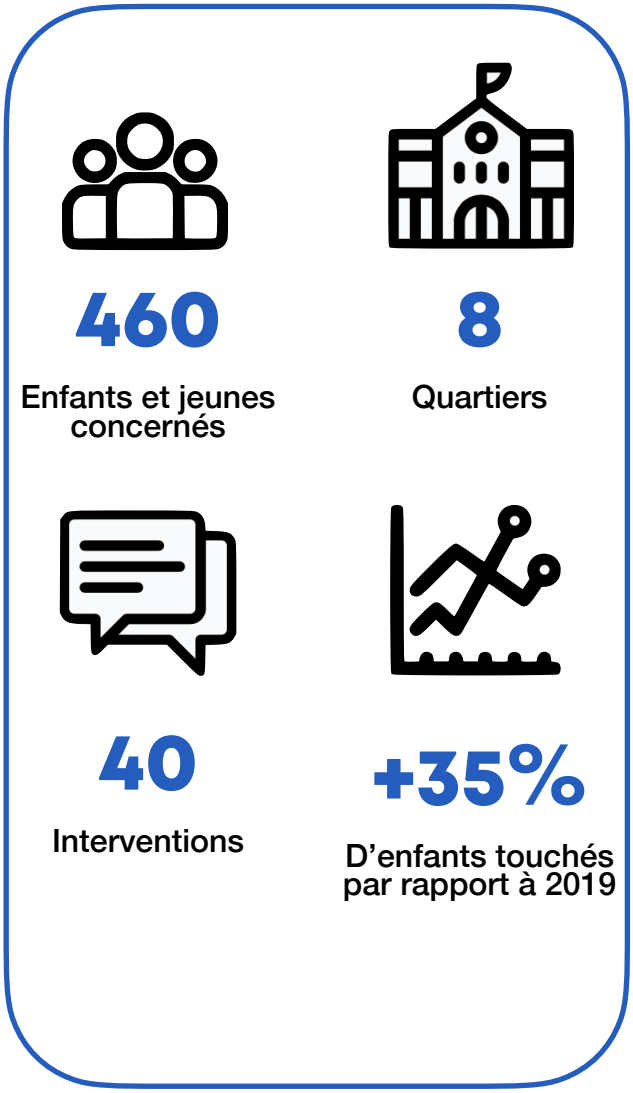

g. Les actions à la demande

L'association Themis est régulièrement sollicitée pour des interventions spécifiques à la demande. Nous sommes intervenus autour de plusieurs thématiques : Les réseaux sociaux, la justice, la discrimination, la CIDE, la participation des enfants ou encore le harcèlement.

675
Enfants et jeunes

12
Etablissements

27
Interventions

h. Jeu de loi Themis

Créé en 2020 par les équipes pluridisciplinaires (juristes, éducateurs et psychologues) de l'association Themis, « Themis jeu de Loi » est un jeu de divertissement et d'apprentissage dédié aux droits des mineurs et destiné à tous les enfants dès l'âge de 12 ans.
Miroir des missions portées par l'association, « Themis jeu de Loi » a été conçu comme un outil pédagogique de promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant destiné aux établissements scolaires, aux établissements d'accueil et d'accompagnement, aux foyers, aux C.E.F et aux C.E.R, aux centres socio-culturels et aux accueils périscolaires, mais également à toutes les familles qui souhaitent s'éveiller aux thématiques des droits de l'enfant.
Vendu au prix de **30 euros,** l'achat de chaque boite de jeu apporte ainsi un soutien aux actions de l'association Themis et à la continuité des services et projets qu'elle propose.

i. Le projet à l'air libre

1000 m2 de la place de la vignette recouverts aux couleurs des droits de l'enfant

Depuis nos locaux strasbourgeois, perchés aux fenêtres du 4ème étage, nous pouvons apercevoir une fresque géante créée au profit de notre association et portée par des associations locales.
Dès le mois de juillet 2020 l'artiste **Dan23** a entamé ce projet ambitieux appelé **A l'air libre** en mettant à l'honneur droits des enfants et écologie, le tout soutenu par un financement participatif et solidaire.

Il n'aura fallu que quelques échanges entre les **associations de la Rue de la Vignette et CultureAngels** pour convaincre Dan23 et imaginer ensemble un nouvel habillage de la place de la Vignette. Dynamique, colorée, dédiée aux droits de l'enfant et à l'avenir écologique des générations de demain, cette fresque de plus de 1000 m² est le fruit de rencontres et de convictions, permettant également de récolter des dons au profit de l'association THEMIS.

Grâce à l'ensemble des dons, nous avons récolté **13 000 euros**, avec notamment une participation importante de la plupart des commerces de la place.

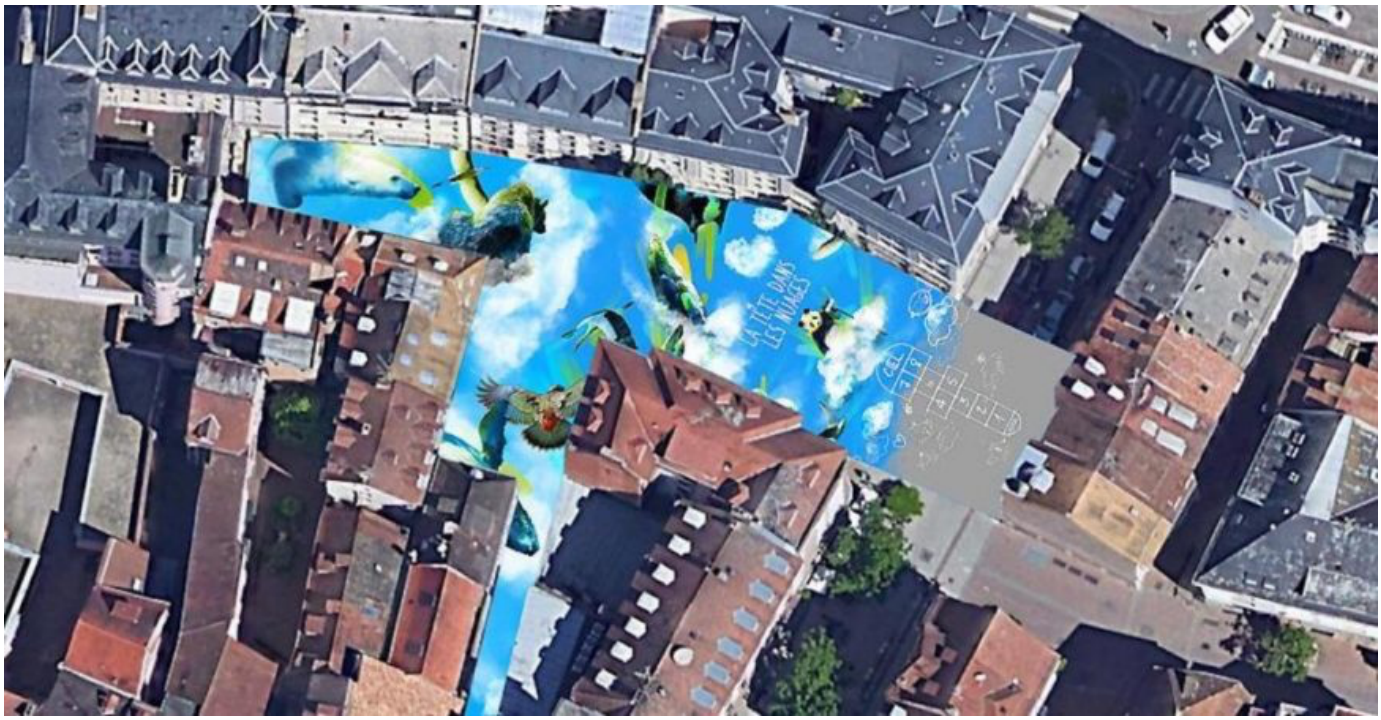

j. Quartier d'été à Colmar

Durant la période estivale, l'association Themis s'est associée aux acteurs des quartiers Europe et Florimont dans le cadre du Plan ''Quartier d'Été'' initié par l'Etat.
Il s'agissait de proposer une animation de rue à caractère festif et convivial, qui s'est appuyée sur des actions éducatives et citoyennes en direction des jeunes des Quartiers Europe/ Schweitzer et Florimont/ Bel-Air.

Son contenu mêle une offre artistique et culturelle, sportive, ludique, citoyenne, sur un même lieu au coeur des quartiers et à destination d'un public jeune pour permettre à chacun de découvrir et de pratiquer plusieurs activités.

Ce projet a été construit en étroite collaboration avec l'APS de Colmar, le CSC Europe Florimont Bel-Air, Profession Sport et Loisirs, les médiateurs de rue, la Salle Europe et d'autres partenaires.

L'association a animé un atelier autour de son nouveau jeu de Loi conçu par les salariés pour faire découvrir la Loi de manière ludique et aborder avec les jeunes différentes thématiques autour des droits de l'enfant, de la démocratie, des discriminations, de la justice et des réseaux sociaux.
Afin de respecter le protocole sanitaire, nous avons fait imprimer ce jeu de plateau sur une bâche ignifugée de 4m2, ce qui nous a permis d'assurer la prise en charge de plusieurs jeunes en même temps.

En parallèle, nous avons conçu un atelier "Rap" avec un artiste local, Le Daron.
Cet atelier visait à favoriser l'expression des jeunes par rapport aux thématiques de notre jeu de société. L'objectif était de travailler avec les jeunes l'expression écrite, la diction et le langage, de favoriser l'échange entre les jeunes et le monde adulte, d'aider les jeunes à se positionner par eux-même et leur permettre de découvrir le monde de la musique.

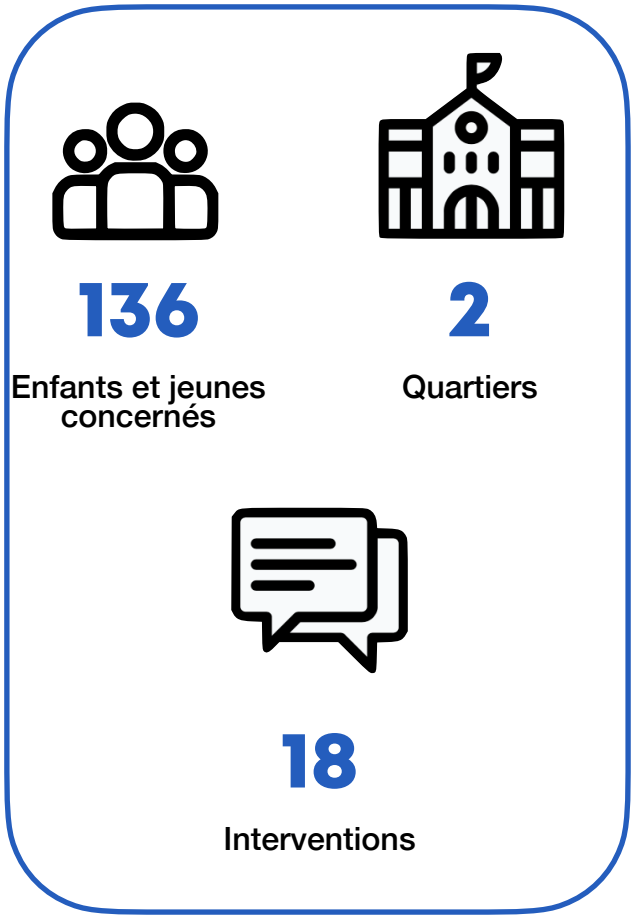

k. #CollègeCitoyen

Cette action propose aux jeunes collégiens un véritable apprentissage de la citoyenneté tout au long de l'année scolaire. Ce parcours en 6 étapes pour les collèges QPV d'Alsace, offre de nombreuses découvertes aux élèves et tend à leur faire prendre conscience de leurs droits, responsabilités et devoirs; il vient également soutenir et s'intégrer dans la nouvelle programmation d'enseignement moral et civique du collège.

Les collèges

- Hartmann (Munster)
- Kennedy (Mulhouse)
- Pfeffel (Colmar)
- Lazarre de Schwendi (Ingersheim)
- Saint Louis
- Saint Exupéry (Mulhouse)
- Jean Monnet (Dannemarie)
- François Villon (Mulhouse)

Le projet s'articule autour de 6 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet et découverte des notions abordées tout au long de l'année
2. Démocratie : découverte du fonctionnement démocratique
3. Justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un professionnel de la justice (magistrat, avocat)
4. Discriminations : Travail mené sur les stéréotypes et représentations
5. Internet : sensibilisation aux risques liés à l' usage des réseaux et de l'accès aux médias
6. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie au niveau national et local.

218
Enfants concernés

10
Classes de 4ème participantes

54
Interventions

4
Sorties organisées

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Strasbourg.eu
eurometropole

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

cget

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Haut-Rhin

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Bas-Rhin

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

ALSACE
Collectivité
européenne

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Illkirch-Graffenstaden

Colmar

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

édifipierre
EP
FAIRE DE LA PIERRE VOTRE PREMIERE VALEUR

THEMIS
Accès au droit pour
les enfants et les jeunes

Strasbourg
24 rue du 22 novembre
03 88 24 84 00
association67@themis.asso.fr

Mulhouse
15 avenue Clémenceau
03 89 46 25 02
association68@themis.asso.fr

Colmar
25C avenue de Paris
07 55 53 05 58
association68@themis.asso.fr

www.themis.asso.fr

@asso_themis

@association.themis